

Conseil municipal du 8 Décembre 2016

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni le 8 Décembre 2016, sous la présidence de M. CORABOEUF Arnaud, Maire.

Etaient présents : Mmes DENEUBOURG, GRAVELET, THOMASSE, BARRAS et PAIN et Mrs CORABOEUF, DOS SANTOS, SELSCHOTTER Sylvain et Bernard, LOURDEL, GROENEWEG et KASSA

Secrétaire : Mme PAIN

Egalement présente : Mme HOMMEY

Début de séance : 20H30

1- ELECTION D'UN TROISIEME ADJOINT

Ses missions seront d'une part la communication (internet, facebook, journal papier), les contacts média en ce qui concerne l'évènementiel et d'autre part les relations ponctuelles avec l'école : recueil et transmission d'informations. La politique et la stratégie relationnelles avec l'école relèvent de la compétence de la commission « affaires scolaires, cantine, garderie » et, in fine, du Maire.

Election à bulletin secret, 1^{er} et 2^{ème} tour la majorité absolue est requise, 3^{ème} tour majorité relative, si égalité le candidat le plus âgé est retenu.

Deux candidats : L. BARRAS, W. KASSA

Assesseurs : J.N. GROENEWEG, F. THOMASSE

M. KASSA est élu par 6 voix contre 4 pour Mme BARRAS et devient de ce fait 3^{ème} adjoint. F.DENEUBOURG devient 1^{ère} adjointe, JN GROENEWEG devient 2^{ème} adjoint.

2- DESIGNATION d'un DELEGUE TITULAIRE SIVLO et PAYS du GATINAIS

Après démission de Mme VAN KERKHOVEN , S. SELCHOTTER devient titulaire au PAYS DU GATINAIS ET S. LOURDEL devient titulaire du SIVLO et S. SELCHOTTER suppléant.

Les commissions ont été modifiées en fonction des démissions et réélections (cf tableau joint).

3- VOIES COMMUNALES

Le 29 novembre une réunion de la commission travaux a finalisé le tableau de toutes les voies recouvertes ou bitumées afin qu'elles soient requalifiées en voies communales, et que leur entretien soit assuré par la communauté de commune.

Le tableau est entériné à l'unanimité.

4- DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE

Compte Assainissement

Compte 621 + 1000€

Compte 61528 -1000€

5- DEMANDE d'AIDE pour une action PUBLICITAIRE de nos 4 COMMERCANTS

Une démarche de communication a été réalisée par nos 4 commerçants, sur 35 km à la ronde pour se faire connaître. Ils sollicitent une aide de la Mairie pour le financement de leur campagne de communication.

Par 7 voix pour, 2 voix contre, 2 abstentions une aide représentant le montant de la TVA (154,01€) est exceptionnellement accordée. L'ensemble du conseil étant conscient que les commerces sont essentiels à la vie du village, mais une consultation en amont aurait été préférable.

6- AUGMENTATION du TEMPS de TRAVAIL d'un EMPLOYE COMMUNAL

Tous les entretiens individuels ont été réalisés par monsieur le maire et au vu de ces entretiens il apparaît souhaitable que monsieur PLE puisse bénéficier, à partir du 1/1/2017, de 21 heures de travail par semaine au lieu de 17heures 50 actuellement.

La question est soumise aux voix, résultat : 11 voix pour, 1 abstention.

7- INTEGRATION de Mme DUMAS dans son poste au 1^{er} Janvier 2017

Création du poste accordée à l'unanimité à compter du 1^{er} janvier 2017.

8- QUESTIONS DIVERSES

Le calendrier des fêtes est en cours de finalisation par S.LOURDEL (responsable de la commission) quelques points de détails étant à régler.

Nous rappelons les vœux du maire en salle des fêtes le 8/01/2017 à 11 heures.

Etant donné le nombre important de nouveaux dossiers sociaux, ceux-ci seront analysés par Mme DENEUBOURG et transmis soit à l'assistante sociale de la Croix Rouge ou à celle de la Maison du Département de Montargis.

Le contrat « mut'village » de complémentaire santé a été signé par A. CORABOEUF le 14/11/2016.

Suite à une enquête effectuée par les commerçants 350 habitants de la commune se sont déclarés favorables à l'implantation d'un distributeur de billets dans notre commune. Nous allons étudier la faisabilité de cette implantation et rencontrer le responsable de la poste de Châtillon Coligny.

La collecte alimentaire de cette année est en progression de 11% par rapport à l'année 2015.

Un bon d'achat nominatif de 21€ est disponible en mairie pour les habitants de 68 ans et plus n'ayant pas participé au repas offert par la Municipalité au LION D'OR le 3 Décembre 2016.

La séance est levée à 23 heures.